

COMMUNIQUE

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-BENIN) informe la population que la collecte, l'acheminement et la distribution des envois postaux en République du Bénin sont réglementés et qu'à ce jour huit (8) opérateurs postaux sont autorisés par l'ARCEP-BENIN.

Il s'agit des sociétés :

- **AF&CIE ;**
- **AMERICAN FURNITURE EXPRESS ;**
- **BOLLORE TRANSPORT ET LOGISTICS ;**
- **DHL INTERNATIONAL BENIN ;**
- **LA POSTE DU BENIN ;**
- **MTA ;**
- **SIMTRAM-BENIN ;**
- **TOP CHRONO.**

Par conséquent, l'ARCEP-BENIN met en demeure toutes les structures qui exercent de façon illégale des activités postales, notamment les compagnies de transport, de régulariser leurs situations conformément à la réglementation en vigueur.

L'ARCEP-BENIN recommande aux populations de ne recourir qu'aux services des opérateurs postaux autorisés, dans le but de garantir la sécurité de leurs envois et de bénéficier du droit de recours en cas d'incidents.

Pour plus d'informations, contacter le Guichet Unique de l'ARCEP-BENIN sis au 1^{er} étage Immeuble MAERSK HOUSE, au numéro gratuit 131 ; Email : contacts@arcep.bj, Site web www.arcep.bj; 01 BP 2034 Cotonou.

Fait à Cotonou le, **15 JAN 2018**

Le Secrétaire Exécutif,


Hervé Coovi GUEDEGBE

